

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

03/12/2024

Date d'affichage :

16/12/2024

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – Mme Florence FIMBEL – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Sarah GROSCLAUDE	Gabrielle VENCK-MILLET
Mickaël RONDON	Mélanie BLEICHER
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 69

**Achat d'un panneau
d'information LED**

**Demande de
subvention au titre
des amendes de
police**

Le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu une entreprise qui fournit des panneaux d'information LED, qui permettrait de diffuser des informations en temps réel sur la Commune.

Ce panneau pourrait être installé sur un pignon du bâtiment de la restauration scolaire.

Le montant du devis présenté par l'entreprise SIGEC-BUREAUTIQUE de Montbéliard s'élève à 15.500 € HT auquel s'ajoute une maintenance mensuelle de 49 € HT.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, **DÉCIDE** de présenter ce dossier afin d'obtenir une subvention au taux maximal dans le cadre des « amendes de police », programme 2025.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

